



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1692-04 ET 1764-03

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1692-04 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville n<sup>o</sup> 1692 afin de modifier la période de validité du permis de déneigement**

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1764-03 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n<sup>o</sup> 1764 afin d'ajouter une catégorie à l'article 11.1**

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 7 octobre 2019.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)